

# Car il vaut mieux se marier que brûler



© Roger Bouillet

## Grain de sable

### 1 Corinthiens 7.1-16

**Le mariage légitime, dans le monde gréco-romain, ne concerne que les citoyens et les personnes libres. Aussi beaucoup d'unions d'hommes et de femmes ne sont-elles que des cohabitations, de fait sans aucune stabilité.**

Comment savoir si un homme et une femme sont mariés en justes noces ? On en décide sur les indices suivants : une communauté de vie, un dot et des gestes prouvant qu'un homme tient une femme pour son épouse, des témoins pouvant attester qu'ils ont participé à une petite cérémonie dont le caractère nuptial est patent. Le mariage est une question de dot et de transmission de patrimoine.

### Une voie possible : le célibat

Le divorce est légalement aussi aisé et aussi informel que le mariage. Celui-ci est fondé sur la volonté des époux de vivre ensemble ; lorsque cette volonté disparaît, le mariage peut être rompu. Si, dans les temps anciens, seul le mari est en droit de répudier son épouse, sous l'Empire, cette dernière peut tout autant prononcer

le divorce.

Certains Corinthiens choisissent ce qu'ils considèrent être une voie supérieure de la vie chrétienne : le célibat. Non seulement cette position se rapproche de la tendance de bon nombre de philosophes de l'époque qui envisagent le mariage comme un état vulgaire et contraire à l'indépendance de l'homme, mais encore cette position rejoint le choix personnel de l'apôtre. Cela explique la complexité des réponses de Paul. Il est persuadé que la chasteté est une bonne chose, mais son accord de base ne s'étend pas aux conclusions que ses interlocuteurs tirent de cette affirmation.

Paul oppose à ce qui serait en soi souhaitable ce qui est préférable dans les conditions présentes. Le célibat est un mieux par rapport à ce bien qu'est le mariage, pour autant qu'on ait reçu le don de vivre dans cet état. Pour ceux qui n'y sont pas disposés, l'union conjugale est un bien par rapport à ce mal qu'est l'inconduite. Paul fait preuve d'un très grand réalisme, il connaît la puissance du désir sexuel : s'il n'est pas satisfait, il expose l'être humain à l'immoralité.

### **La réciprocité des droits et des devoirs**

Dans un temps où la place de la femme est le plus souvent considérée comme inférieure, Paul énonce ce qui apparaît comme une nouveauté : la réciprocité des droits et des devoirs. Par le lien conjugal, chaque époux acquiert un droit sur la personne de l'autre. Chacun aliène par conséquent quelque chose de son indépendance personnelle. Paul amorce une réforme des mœurs qui s'apparente à une véritable révolution. Le mariage devient une école d'altruisme où chacun doit s'exercer à contribuer au bonheur de l'autre. Si l'homme et la femme tombent d'accord, et cela dans la perspective de vivre les temps derniers, ils peuvent s'abstenir de rapports conjugaux, afin d'apporter plus de préparation au recueillement.

Toute notre réflexion aboutit au slogan paulinien : « *Il n'y a plus ni Juif ni Grec ; il n'y a plus ni esclave ni homme libre ; il n'y a plus l'homme et la femme* » (Ga 3.28). Les rôles dictés par l'usage ne sont pas remis en question dans la société, mais ils perdent toute pertinence dans le cadre de la communauté chrétienne. La communion avec le Christ est passage d'une structure hiérarchique à un régime d'égalité. Les rapports de force posés par la société entre Juifs et Grecs, esclave et citoyen, homme et femme sont dépassés. Reste à articuler ces deux conditions : l'être-devant-Dieu et l'être-dans-le-monde. Chacun interprète sa vocation chrétienne à partir des circonstances et à partir de là s'établit une éthique de la

responsabilité, composée de devoirs réciproques et différenciés. Le fait que Paul ne mentionne pas la procréation, mais insiste sur les devoirs réciproques des époux, laisse à penser que la fin première du mariage, ou du moins ce qui donne son sens propre au mariage humain, n'est pas l'enfant mais l'amour conjugal. En ce sens, le mariage reflète déjà la réalité du Règne de Dieu.

*Yvan Bourquin*